

Agenceur d'intérieur

RÉF | 8630

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

Préparer les activités de construction et de montage; Utiliser le stock des matériaux en atelier; Organiser le poste de travail en atelier; Effectuer les opérations de transformation du bois d'agencement intérieur; Appliquer les revêtements de surface et autres placages sur les panneaux d'agencement intérieur; (Dés-) installer le chantier d'agencement intérieur; Assembler les Eléments d'agencement intérieur; Placer les éléments intérieurs.

Programme

- **Cours professionnels :**

- **1ère année :**

- Organisation du chantier - Travaux en hauteur (12h)
 - Analyse, préparation et communication (44h)
 - Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
 - Préparation des bois pour assemblage de bases (20h)
 - Usinage et assemblage de base sans profilage (32h)
 - Evaluation cadre de base (12h)
 - Approche des machines a commande numérique (8h)
 - Evaluation machine numérique (4h)
 - Usinage et assemblage de base avec profilage (60h)
 - Examen théorique profiler avec assemblage (4h)

- **2ème année :**

- Encollage de chants - Revêtements de surface - Placage (16h)
 - Bordereau des bois et autres matériaux (20h)
 - Conception assistée par ordinateur (24h)
 - Gestion de projets - Conception, exécution et fabrication d'éléments d'agencement d'intérieur (32h)
 - Usinage et assemblage des façades (28h)
 - Evaluation façades pour caissons (12h)
 - Usinage et assemblage des caissons (24h)
 - Evaluation caissons pour agencement intérieur (12h)
 - Quincailleries - Accessoires - Organes de mobilité -

Joints (20h)
 Evaluation équipements pour caissons (8h)
 Electricité - Sanitaire - Gaz (24h)
 Placement - Equipement - Finition des éléments
 d'agencement d'intérieur (44h)
 Evaluation placement d'éléments (8h)

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

• **Pratique professionnelle :**

Formation en alternance. Vous devrez donc être occupé dans la profession sous forme soit :

- d'une **convention de stage** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un délégué à la tutelle;
- d'un contrat de travail;
- d'une pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. (Pour une information, ou un conseil, contactez le lors d'une de ses permanences).

**Certification(s)
visée(s)**

Diplôme de coordination et d'encadrement.

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

2 ans

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Septembre

Début

Coût

325 euros - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émargeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions ci-après:

- OU** 4ème année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
- OU** CESI;
- OU** 6ème année secondaire professionnelle réussie et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification;
- OU** Certificat d'apprentissage;
- OU** Examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
<http://www.efp-bxl.be>

